

004198

N° /MFP/DGFP/DC-oh

COMMUNIQUE

Dans le cadre des concours administratifs 2023, plusieurs personnes ne respectant pas des conditions de candidature ont sollicité des dérogations en vue de faire acte de candidature à certains concours administratifs.

Il est porté à la connaissance de ces personnes, qu'aucune autorisation exceptionnelle, pour postuler auxdits concours ne sera accordée.

En conséquence, les intéressés sont invités à se conformer aux communiqués d'ouverture des concours administratifs et à s'inscrire aux concours administratifs des prochaines sessions, s'ils remplissent les conditions de candidature.

Fait à Abidjan, le 14 AOÛT 2023



Anne Désirée OULOTO